

Extrait du ACADÉMIE DE LYON

<http://www22.ac-lyon.fr/enseigne/sbssa/spip.php?article928>

Mise en oeuvre des dérogations aux travaux réglementés pour les jeunes âgés de 15 ans au moins et de moins de 18 ans

Date de mise en ligne : jeudi 27 novembre 2014

- Champ H.A.S. (SEGPA) - Documents de cadrage - Travaux dangereux pour les mineurs -

Copyright © ACADÉMIE DE LYON - Tous droits réservés

Madame La Rectrice a rédigé un courrier précisant les conditions de mise en oeuvre des dérogations aux travaux réglementés pour les jeunes âgés de 15 ans au moins et de moins de 18 ans.

L'annexe 3 concerne les élèves de SEGPA.

Cliquez sur le lien ci-contre pour télécharger le texte



Mise en oeuvre dérogations aux travaux réglementés pour les jeunes âgés de 15 ans et moins de 18 ans